



NOTE SUR L'UTILISATION DE L'ELECTRICITE

L'atelier Refuge n'est pas raccordé aux réseaux .

Pour les besoins de votre travail en cours, vous pouvez disposer d'une arrivée d'électricité UNIQUEMENT SI CELA VOUS EST INDISPENSABLE. Ce raccordement est en effet gracieusement accordé par un membre de l'association voisin de l'atelier. Si vous désirez seulement recharger votre téléphone portable, merci de le faire au bureau de l'association où vous pouvez également avoir accès à internet, les jours ouvrables (contacter Ginette ou Juliette).

Si vous utilisez l'électricité à l'Atelier-refuge, vous vous engagez à :

1. Débrancher la rallonge en cas d'orage ou de risque d'orage et protéger l'arrivée électrique.
2. Aller débrancher à la Buissière avant votre départ et protéger l'arrivée électrique.

Ces points seront vérifiés avant votre départ avec la responsable de l'Atelier.
Je soussigné
m'engage à respecter les points énoncés ci dessus.

Fait à Saint Mélan y le

Signature :